

L'ACCÈS A L'EMPLOI DES CERTIFIÉS AU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

ENQUÊTE NATIONALE
2017

EN 2017, 71 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI DÉTENTEURS D'UN TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ONT ACCÉDÉ À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT L'OBTENTION DE LEUR CERTIFICATION

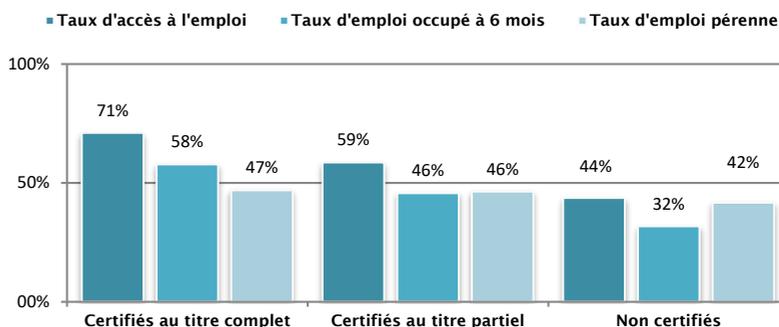
71,1 % des demandeurs d'emploi certifiés au titre professionnel du Ministère du Travail après une formation accèdent à l'emploi dans les 6 mois suivant la validation de leur titre. À 6 mois, 57,8 % occupent un emploi.

Valider un titre professionnel complet augmente significativement les chances d'un retour à l'emploi. Le taux d'accès à l'emploi et le taux d'emploi occupé des titulaires d'un titre devancent de 12 points ceux des titulaires d'un ou plusieurs CCP, et de plus de 25 points ceux des candidats ayant échoué à leurs examens. Les certifiés au titre complet occupent plus souvent des emplois durables (46,9 %) que les autres candidats.

PRÈS D'1/3 DES CERTIFIÉS ONT OBTENU UN CDI APRÈS LEUR TITRE PROFESSIONNEL

En 2017, 32,0 % des demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi dans les six mois suivant leur certification ont obtenu un contrat à durée indéterminée (CDI), soit près de 5 points de mieux qu'en 2016 (27,4%). Cette progression s'est réalisée aux dépens de l'ensemble des autres contrats à l'exception des contrats à durée déterminés (CDD), qui avec 38,3 % des certifiés en emploi en 2017 comme en 2016, demeurent la principale voie d'accès à l'emploi.

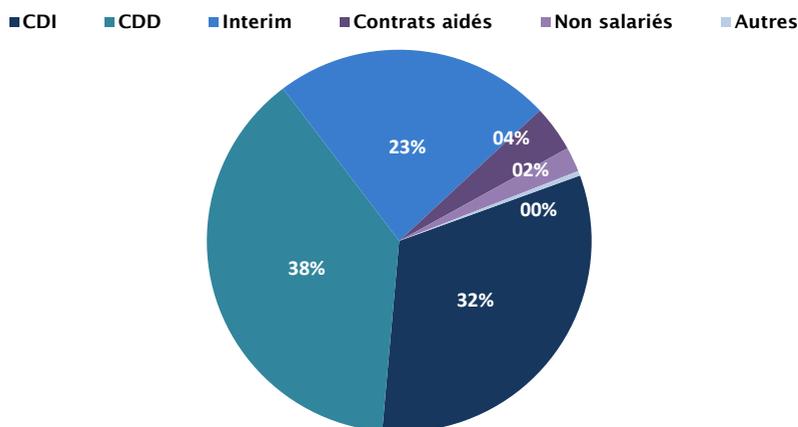
INDICATEURS D'INSERTION SELON LE DEGRÉ DE VALIDATION DU TITRE



PRÈS DE 80 % DES CERTIFIÉS DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT ET LOGISTIQUE ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS

79,5 % des lauréats d'un titre professionnel du transport et logistique ont accédé à un emploi dans les six mois et 65,7 % occupent un poste six mois exactement après leur certification. Les métiers de l'industrie réalisent également de très bonnes performances avec 75,4 % des certifiés accédant à l'emploi et 62,9 % occupant un emploi à six mois exactement. Les certifiés des métiers du commerce et de la distribution ont les plus faibles taux d'insertion dans l'emploi en 2017.

RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL OBTENUS DANS LES 6 MOIS SUIVANT LA CERTIFICATION



Entre 2016 et 2017, les indicateurs d'insertion ont particulièrement progressé pour les certifiés du BTP et de l'industrie : 5 points pour les taux d'accès à l'emploi et 7 points pour les taux d'emploi occupés à six mois. Cette bonne conjoncture demeure cependant marquée par des emplois occupés à six mois moins durables et plus éloignés des spécialités des titres acquis que pour les autres certifiés.

60 % DES CERTIFIÉS DE NIVEAU III ET PLUS OCCUPENT UN EMPLOI À 6 MOIS

Les probabilités d'accéder à l'emploi et d'occuper un emploi à 6 mois des certifiés de niveau III et plus (73,3 % et 63,0 %) sont supérieures à celles des autres certifiés. L'insertion des certifiés de niveau IV est plus difficile que celle des niveaux supérieurs, mais également que du niveau V, avec des différentiels de 3 à 5 points. En contrepartie, leur taux d'emploi pérenne est supérieur à celui des niveaux V mais reste bien inférieur (de 10 points) à celui des niveaux III et +. Le plus faible taux d'emploi pérenne des niveaux V s'explique en grande partie par le plus fort recours à l'intérim pour les embauches à ce niveau de qualification. Tous les niveaux de certification ont bénéficié de l'amélioration des taux constatée entre 2016 et 2017. Le taux d'emploi occupé à 6 mois a cependant plus fortement progressé pour les niveaux III et + que pour les niveaux IV et V.

UNE INSERTION QUI PROGRESSE PLUS POUR LES HOMMES ENTRE 2016 ET 2017

Les taux d'accès à l'emploi et d'emploi occupé à 6 mois des femmes sont inférieurs de quelques points à ceux des hommes ; en revanche, plus de la moitié des emplois qu'elles occupent sont pérennes. La nature des titres obtenus explique en partie cet écart : les femmes sont plus souvent certifiées que les hommes dans les spécialités aux taux d'insertion plus faibles des autres services ou du commerce et distribution et moins souvent dans ceux aux taux plus élevés comme l'industrie ou le transport logistique. A domaine et niveau de qualification égaux, les femmes ont un taux d'accès légèrement supérieur à celui des hommes. Tous les indicateurs ont progressé en 2017 pour chaque sexe, un peu plus fortement pour les hommes portés par la forte progression des domaines de l'industrie et du BTP moins féminisés.

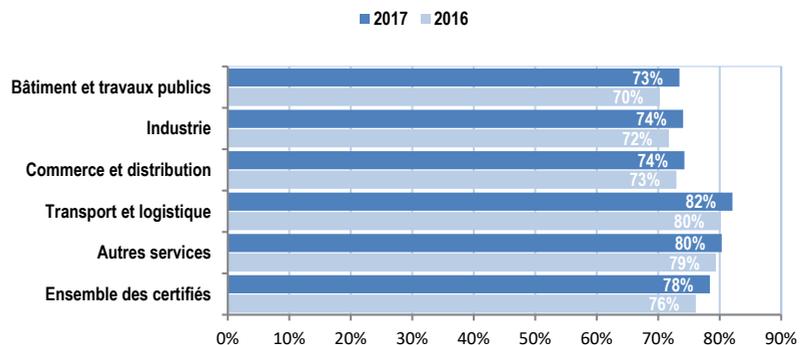
75 % DES JEUNES ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT LEUR CERTIFICATION

Les certifiés les plus jeunes (16-25 ans) accèdent relativement plus nombreux à l'emploi dans les six mois suivant leur obtention du titre (74,8 %) que les 26-49 ans (72,1 %) ou les 50 ans et + (60,3 %). A six mois, l'écart s'annule néanmoins avec les 26-49 ans et se réduit avec les certifiés les plus âgés. Les emplois occupés par les plus jeunes sont moins pérennes que ceux des autres

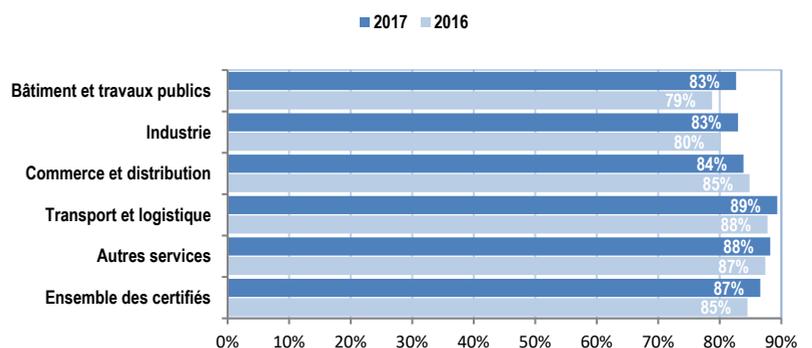
► INDICATEURS D'INSERTION DES CERTIFIÉS

| | Taux d'accès à l'emploi | | Taux d'emploi occupé à 6 mois | | Taux d'emploi pérenne | |
|--|-------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Domaine du titre professionnel acquis | | | | | | |
| Bâtiment et travaux publics | 65,1% | 70,6% | 51,0% | 58,0% | 35,0% | 34,5% |
| Industrie | 70,6% | 75,4% | 55,9% | 62,9% | 39,0% | 40,1% |
| Commerce et distribution | 62,9% | 63,4% | 45,6% | 47,1% | 43,9% | 47,6% |
| Transport et logistique | 77,7% | 79,5% | 62,4% | 65,7% | 43,1% | 45,8% |
| Autres services | 68,5% | 67,9% | 54,3% | 55,0% | 52,6% | 54,1% |
| Niveau du titre professionnel acquis | | | | | | |
| Niveau III et + | 71,0% | 73,3% | 58,2% | 63,0% | 56,0% | 58,7% |
| Niveau IV | 65,0% | 67,2% | 51,0% | 54,3% | 46,2% | 47,5% |
| Niveau V | 70,1% | 71,9% | 54,5% | 57,7% | 41,5% | 43,4% |
| Age des certifiés | | | | | | |
| 16-25 ans | 72,2% | 74,8% | 54,3% | 59,1% | 42,6% | 44,6% |
| 26-49 ans | 70,1% | 72,1% | 55,8% | 59,2% | 45,0% | 47,3% |
| 50 ans et + | 58,6% | 60,3% | 46,9% | 48,4% | 47,2% | 48,1% |
| Sexe des certifiés | | | | | | |
| Hommes | 70,2% | 72,9% | 55,3% | 59,4% | 41,8% | 43,9% |
| Femmes | 67,4% | 68,5% | 53,0% | 55,6% | 49,9% | 51,4% |
| Ensemble des certifiés | 69,2% | 71,1% | 54,4% | 57,8% | 44,7% | 46,9% |

► TAUX DE CORRESPONDANCE EMPLOI / FORMATION SELON LE DOMAINE DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS



► TAUX D'UTILISATION DES COMPÉTENCES TECHNIQUES SELON LE DOMAINE DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS



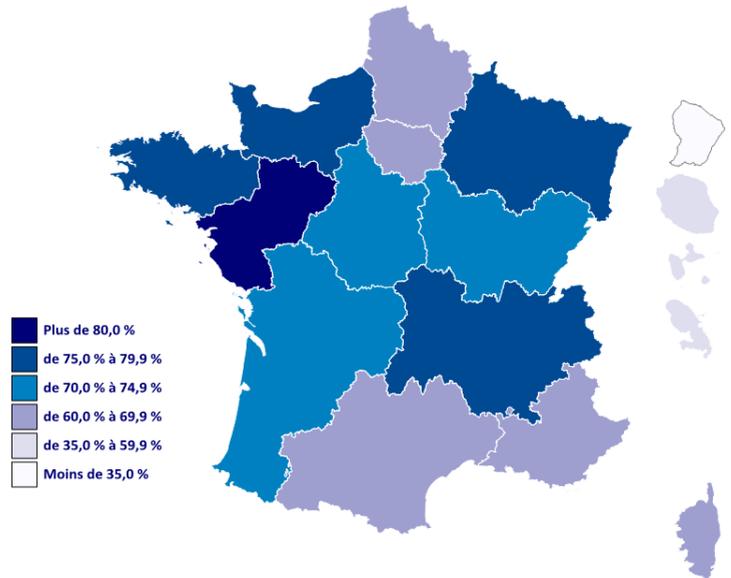
classes d'âge et correspondent moins souvent au titre obtenu que ceux des 26-49 ans.

La progression des taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé entre 2016 et 2017 a profité à tous, mais sur un rythme plus faible à mesure que l'on avance en âge.

UN TAUX D'ACCÈS A L'EMPLOI SUPÉRIEUR A 75 % DANS LE GRAND OUEST

Bretagne, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes, régions à faible taux de chômage enregistrent les meilleurs taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé à 6 mois pour la deuxième année consécutive. Les indicateurs d'insertion les plus faibles sont situés dans des régions à taux de chômage élevé : régions et collectivités d'outre-mer, Hauts-de-France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Île de France présente un profil atypique avec des taux d'insertion relativement peu élevés compte tenu de la faiblesse du chômage et de son dynamisme économique, mais qui s'explique par le décalage entre l'offre des titres

► TAUX D'ACCÈS RÉGIONAL À L'EMPLOI 2017



professionnels et la spécialisation de la région dans les emplois tertiaires de niveau I et II. La tertiarisation des emplois favorise en revanche la pérennité de ceux-ci avec le taux d'emplois pérennes le plus élevé parmi les régions (52,0 %).

Entre 2016 et 2017, les taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé ont progressé ou sont restés stables dans l'ensemble des collectivités métropolitaines, mais ont décliné dans les collectivités d'outre-mer.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

82,7 % DES CERTIFIÉS APRES UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ONT ACCÉDÉ À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS SUIVANT L'ACQUISITION DE LEUR TITRE PROFESSIONNEL

Les certifiés après un contrat de professionnalisation, bénéficiaires d'un contrat de travail pendant leur formation, ont de meilleures chances d'insertion professionnelle que les certifiés demandeurs d'emploi. 82,7 % des certifiés en contrat de professionnalisation ont accédé à l'emploi dans les six mois suivant leur certification et 74,3% occupent un emploi à exactement six mois. 76,5 % de ces emplois sont pérennes.

Après un contrat de professionnalisation, ce sont les certifiés de 26-49 ans qui bénéficient de meilleures chances d'insertion, avec des taux d'accès à l'emploi, taux d'emploi occupé à 6 mois et taux d'emploi pérennes supérieurs de quelques points à ceux des 16-25 ans et des 50 ans et +. Le différentiel entre les taux d'insertion des 50 ans et + et ceux des autres catégories d'âge par la voie du contrat de professionnalisation est beaucoup moins important que par la voie classique.

Les seniors ont le mieux bénéficié de l'accroissement des taux d'insertion entre 2016 et 2017 avec une progression de près de 10 points, contrebalancée par un taux d'emploi pérenne qui lui perd 5 points. Les 26-49 ans ont également bénéficié d'une meilleure insertion en 2017 qu'en 2016, mais d'une amplitude moindre que les seniors. L'insertion des plus jeunes est restée stable entre les deux années, mais avec des emplois plus souvent pérennes en 2017 qu'en 2016.

Les taux d'insertion des hommes sont supérieurs à ceux des femmes, y compris, à l'inverse du cas des demandeurs d'emploi, le taux d'emploi pérenne. Les taux des deux sexes ont progressé entre 2016 et 2017 sur un rythme équivalent.

► INDICATEURS D'INSERTION SELON L'ÂGE DES CERTIFIÉS SORTANTS DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

| | Taux d'accès à l'emploi | | Taux d'emploi occupé à 6 mois | | Taux d'emploi pérenne | | Correspondance emploi - formation | | Utilisation des connaissances techniques | |
|--------------------|-------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|--|--------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| 16-25 ans | 79,3% | 80,0% | 68,5% | 69,9% | 69,8% | 74,9% | 79,3% | 78,9% | 86,6% | 86,1% |
| 26-49 ans | 82,4% | 84,9% | 73,1% | 77,5% | 71,8% | 78,2% | 81,6% | 81,6% | 89,1% | 88,1% |
| 50 ans et + | 70,8% | 80,1% | 61,8% | 74,7% | 74,8% | 69,7% | 79,5% | 85,1% | 87,4% | 88,1% |
| Ensemble | 80,5% | 82,7% | 70,6% | 74,3% | 71,1% | 76,5% | 80,5% | 80,7% | 88,0% | 87,3% |

► INDICATEURS D'INSERTION SELON LE SEXE DES CERTIFIÉS SORTANTS DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

| | Taux d'accès à l'emploi | | Taux d'emploi occupé à 6 mois | | Taux d'emploi pérenne | | Correspondance emploi - formation | | Utilisation des connaissances techniques | |
|-----------------|-------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|--|--------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Hommes | 82,2% | 84,6% | 71,8% | 75,8% | 72,2% | 77,1% | 82,7% | 82,3% | 89,1% | 88,2% |
| Femmes | 77,9% | 80,0% | 68,8% | 72,1% | 69,4% | 75,6% | 77,1% | 78,2% | 86,2% | 86,1% |
| Ensemble | 80,5% | 82,7% | 70,6% | 74,3% | 71,1% | 76,5% | 80,5% | 80,7% | 88,0% | 87,3% |

8,8 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI CERTIFIÉS EN 2017 ONT ACCÉDÉ À L'EMPLOI DANS UNE AUTRE RÉGION QUE CELLE DE LEUR RÉSIDENCE

8,8 % des certifiés ont trouvé un emploi dans une autre région que celle de leur résidence habituelle au moment de leur entrée en formation et 31,2 % ont trouvé un emploi dans une autre zone d'emploi. Les jeunes de 16 à 25 ans, les certifiés d'une formation de niveau III et + ou dans les domaines de l'industrie et du BTP sont relativement plus mobiles ainsi que ceux qui ont obtenu un CDI ou un intérim : en CDI, 35,0 % ont changé de zone d'emploi et 10,7 % de région ; en intérim, 32,9 % de zone d'emploi et 9,2 % de région. Les mobilités sont restées stables entre 2016 et 2017.

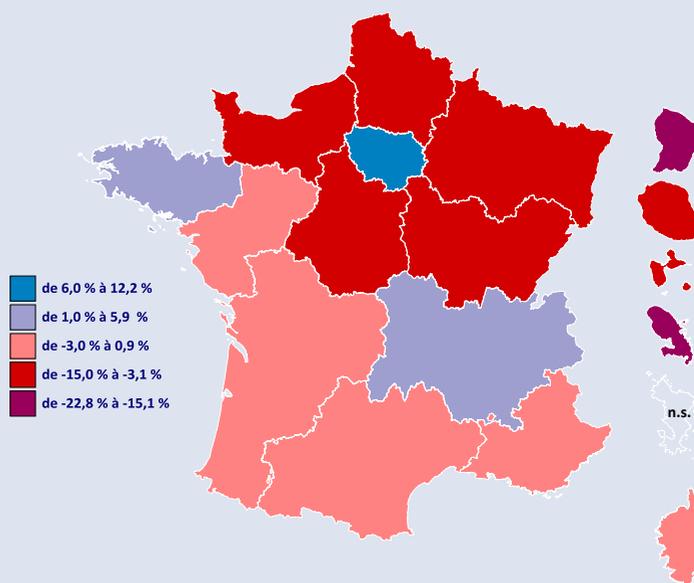
Avec un taux de seulement 6,0 % les certifiés d'Ile de France ont la plus faible mobilité interrégionale. S'ils quittent relativement moins nombreux leur région pour occuper un emploi, les franciliens sont en revanche plus mobiles que les autres certifiés à l'échelle du département avec des taux de mobilités supérieurs à 45 % contre moins de 25 % en moyenne nationale.

A l'inverse, la région attire quantités de certifiés d'autres régions et notamment des régions limitrophes qui accusent alors des soldes négatifs plus importants : Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Outre l'Ile de France seules deux régions présentent des taux de soldes nettement positifs : Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Comme ceux des régions limitrophes de l'Ile de France, les certifiés des régions et collectivités d'outre-mer changent relativement plus fréquemment de région que les autres pour accéder à l'emploi.

► TAUX DE MOBILITÉ INTERRÉGIONALE ET INTER-ZONE D'EMPLOI PAR ÂGE ET NIVEAU 2017

| | Mobilité interrégionale | | Mobilité inter-zones d'emploi | |
|---|-------------------------|-------|-------------------------------|-------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 |
| Niveau du titre professionnel acquis | | | | |
| Niveau III et + | 11,2% | 10,5% | 35,5% | 36,9% |
| Niveau IV | 10,3% | 8,8% | 32,5% | 31,0% |
| Niveau V | 9,8% | 6,1% | 28,9% | 29,7% |
| Age des certifiés | | | | |
| 16-25 ans | 12,1% | 11,0% | 33,1% | 33,6% |
| 26-49 ans | 9,8% | 8,8% | 30,3% | 31,0% |
| 50 ans et + | 7,9% | 8,3% | 27,9% | 28,2% |
| Ensemble | 10,1% | 8,8% | 30,6% | 31,2% |

► TAUX DE SOLDE INTERRÉGIONAL PAR RÉGION DE RÉSIDENCE 2017



Champ : demandeurs d'emploi certifiés au titre complet résidant habituellement en France (métropole et régions d'outre-mer) et ayant exercé un emploi dans les 6 mois suivant leur certification (y.c. les travailleurs transfrontaliers)

Taux de mobilité interrégionale : part des certifiés ayant occupé un emploi dans une région différente de leur région de résidence habituelle

Taux de solde interrégional : rapport entre le solde du nombre de résidents d'une autre région ayant occupé un emploi dans la région moins le nombre des résidents de la région ayant accédé à un emploi dans une autre région et le nombre total de résidents de la région ayant accédé à l'emploi.

Exemple : dans la région Ile-de-France, sur 5 890 certifiés ayant déclaré accéder à un emploi dans les 6 mois suivant l'obtention de leur titre, 268 ont accédé à cet emploi dans une autre région et 5 890 - 268 = 5 622 ont accédé à l'emploi en Ile-de-France. Par ailleurs, 984 certifiés résidents d'une autre région ont accédé à un emploi en Ile-de-France. Le taux de solde migratoire de l'Ile-de-France est ainsi : (984 - 268) / 5 890 = 12,2 %

SOURCES

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Ifop réalise pour le compte du Ministère du Travail, une enquête d'insertion professionnelle portant sur les stagiaires ayant suivi une formation préparant à un titre professionnel du Ministère du Travail.

L'enquête annuelle interroge tous les stagiaires ayant terminé un parcours de formation qualifiante de plus de soixante-douze heures et présentés à l'examen du titre professionnel. En 2017, 89 683 stagiaires présentés au titre entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017 ont été interrogés. 52 350 ont répondu au questionnaire.

CHAMP

Cette note est centrée sur les demandeurs d'emploi sortants de formation, ainsi que les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 ayant obtenu un titre professionnel délivré par le Ministère du Travail. La base des répondants a été redressée par la méthode du « calage sur marges », avec comme variables de calage : classe d'âge, sexe, secteur de formation, niveau de formation, région de formation, le mois de sortie de formation.

DÉFINITIONS

Le taux d'accès à l'emploi décrit le flux de personnes qui ont trouvé un emploi dans les six mois après la sortie de formation, que cet emploi ait été conservé ou non lors de la semaine de référence.

Le taux d'emploi occupé à 6 mois décrit le nombre de personnes occupant une activité professionnelle (pour au moins une heure) lors de la semaine de référence.

Le taux d'emploi pérenne exprime la stabilité de celui-ci. Est considéré comme stable (durable), tout emploi, de toute nature d'une durée prévue de plus de six mois. Ce taux est calculé à partir des répondants ayant une activité professionnelle lors de la semaine de référence.

Le taux de correspondance Formation / Emploi exprime l'opinion du stagiaire quant à la correspondance entre le métier appris et le métier exercé.

Le taux d'utilisation des connaissances dans l'emploi exprime l'opinion du stagiaire quant à l'utilisation des connaissances techniques ou professionnelles acquises en formation.